BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1193

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

949 451 025 RCS Dunkerque.
DUNKERQUE10.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Sigle : DK10.
Capital : 15000.00 EUR.
Adresse : 1/3, Rue Des Soeurs Blanches, 59140 Dunkerque.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte signé électroniquement le 14/10/2026 avec date de signature réputée au 1er/10/2026, La société DUNKERQUE10, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social est 1/3 rue des Soeurs Blanches - 59140 DUNKERQUE, immatriculée au RCS de DUNKERQUE sous le numéro 949 451 025, et la société LILLE18, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €, dont le siège social 2 rue Saint-Sauveur 59800 LILLE, immatriculée au RCS de LILLE METROPOLE sous le numéro 951 927 847, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DUNKERQUE10 par la société LILLE18. La société DUNKERQUE10 ferait apport à la société LILLE18 de la totalité de son actif, soit 46 930.88 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 359 494.71 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à -312 563.83 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société LIGUE MEDICALE LASER, Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €, dont le siège social est situé 16 rue de Malzéville 54130 DOMMARTEMONT, immatriculée au RCS de NANCY sous le numéro 947 742 292, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société DUNKERQUE10 depuis le 1er janvier 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société LILLE18. La société DUNKERQUE10 sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le lendemain de l'expiration du délai d'opposition des créanciers prévu à l'article R. 236-11 du Code de commerce suite à la publicité prescrite par l'article L. 236-6, alinéa 2 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : au RCS de DUNKERQUE pour la société DUNKERQUE10 en date du 15/10/2026, au RCS de LILLE METROPOLE pour la société LILLE18 en date du 14/10/2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les

conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis..

